AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION CHAMPAGNE
(ARDENNES, AUBE, HAUTE MARNE, MARNE)

Villa Blanche - 62, Rte Nationale - La Neuvillette, 51100-REIMS - Tél. 47.22.87 47.13.82

ABONNEMENT ANNUEL 30 F
C.C.P. CHALONS-sur-MARNE 2.800.67 W
Régisseur de Recettes de la Direction Départementale de l'Agriculture à Châlons-sur-Marne

BULLETIN N° 9 (Suite) 11 avril 1974

TORDEUSE DES CEREALES (CNEPHASIA PUMICANA)

L'évolution de l'insecte présente plus de trois semaines d'avance par rapport à l'année dernière.

La migration des chenilles à partir des bois et vers les céréales se termine.

Il est conseillé de traiter avant le 21 avril les cultures de céréales dépassant le seuil de population suivant :

- escourgeon - orge de printemps - avoine - blé dur :

2 chenilles mineuses pour 10 pieds

- blé d'hiver :

6 chenilles mineuses pour 10 pieds

A défaut des produits recommandés dans la précédente note, le parathion méthyle peut être utilisé. Toutefois ce produit est nettement moins actif que le parathion éthyle et n'a pas fait l'objet d'expérimentation systématique sur la tordeuse des céréales. Mettre donc en oeuvre des doses de 400 à 500 g de matière active à l'hectare. Les céréales de printemps non encore levées au 10 avril courent peu de risques.

A. GODIN.

Imprimerie de la Station de CHAMPAGNE - Directeur-Gérant L. BOUYX

P 39